

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
Mont-Carmel	2023 05 21
	Année Mois Jour

Je, Maryse Lizotte, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

Josée-Ann Dumais
Prénom Nom

<input checked="" type="checkbox"/> a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de	➔	<input type="checkbox"/> mairesse ou maire
OU		<input checked="" type="checkbox"/> conseillère ou conseiller
<input type="checkbox"/> est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de		<u>siège 2</u> Arrondissement, district, quartier ou poste (<i>nom ou numéro</i>)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

18, rue Caron Mont-Carmel G0L 1W0
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

SIGNATURE



Présidente ou président d'élection

2023-05-21
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.